

Motion 2730

pour l'accueil à titre humanitaire de familles de réfugiés vivant dans le camp de Kara Tepe sur l'île de Lesbos

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la situation dramatique des réfugiés vivant sur l'île grecque de Lesbos ;
- l'absence d'hygiène, d'accès aux soins, la promiscuité, les rigueurs de l'hiver ;
- le fait que la plupart de ces réfugiés ont tout perdu lors de l'incendie de leur précédent camp (Moria) ;
- l'absence de prise en charge éducative des enfants vivant dans ce camp ;
- les risques de malnutrition, de maladies infectieuses, d'abus et de violence pour ces enfants ;
- les conditions de surveillance faisant de ce camp une prison à ciel ouvert ;
- l'absence de solutions d'accueil dans les pays européens ;
- l'appel des dix plus grandes villes de Suisse pour accueillir 5000 réfugiés ;
- la motion 2498 : « Tragédie des réfugiés en Méditerranée : Genève ne peut pas rester muette »,

invite le Conseil d'Etat

- à demander au Conseil fédéral d'accueillir en priorité en Suisse les familles avec enfants ;
- à proposer que le canton de Genève prenne en charge 20 familles.